

28



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le mardi 2 mai 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 2 mai 2006

13 h

Prière.

M. Doherty (Saint John Harbour) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province, qui exhortent le gouvernement à modifier les règlements d'application de la *Loi sur les services aux victimes* du Nouveau-Brunswick afin de suffisamment indemniser les personnes innocentes comme les enfants dont la vie a été bouleversée par des crimes graves comme les abus sexuels. (Pétition 21.)

M. Landry (Centre-Péninsule) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens qui se préoccupent du fait que le budget ne prévoit rien pour les pauvres et les personnes qui vivent de l'aide sociale. (Pétition 22.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Allaby, au nom de M. Targett :

58, *Loi modifiant la Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences;*

par M. Arseneault :

59, *Loi sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction;*

par M. Foran :

60, *Loi modifiant la Loi sur les coroners;*

par M. S. Graham :

61, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 54, M. Lamrock, appuyé par M^{me} Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que le rapport MacKay nous signale que trop d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage ne reçoivent pas de services ;

attendu que le rapport énonce des recommandations claires et des échéanciers précis pour résoudre le problème ;

attendu que le problème s'aggraverait si nous n'agissons pas ;

attendu qu'un gouvernement minoritaire devrait être comptable de ses actes dans l'important dossier de l'inclusion ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative adhère aux recommandations et aux échéanciers énoncés dans le rapport MacKay

et que l'Assemblée invite le ministre de l'Éducation à comparaître à chaque trimestre, à compter d'octobre 2006, devant le Comité permanent de l'éducation pour faire le point sur la mise en oeuvre du rapport.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. Après dispense de sonnerie d'appel, sur autorisation, le vote se partage comme suit sur la motion :

POUR : 27

M. McGinley	M. Doherty	M. Arseneault
M. Jamieson	M. Albert	M. Foran
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. Kennedy
M. Allaby	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Paulin
M. Haché	M. Targett	M. Doucet
M. Armstrong	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch	M. Kenny	M. V. Boudreau

CONTRE : 27

l'hon. M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles	l'hon. M ^{me} Fowlie	l'hon. M. Fitch
l'hon. M ^{me} Poirier	l'hon. M. Steeves	M. Huntjens
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Williams	M. Stiles
l'hon. M. Volpé	l'hon. M. Ashfield	M. Sherwood
l'hon. M. Lord	l'hon. M. MacDonald	M. Mesheau
l'hon. M. Harrison	l'hon. M. Carr	M ^{me} Blaney
l'hon. M. Green	l'hon. P. Robichaud	M. E. Robichaud
l'hon. D. Graham	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc
l'hon. M. Mockler	l'hon. M. Holder	M. Betts

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix contre. La motion est rejetée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 50

(28 avril 2006).